

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le seize juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 08 juillet 2026

PRESENTS :

BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) DALLERY Bernadette (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI) LAVAL Benoît (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

SAPEY Eliane (CCVAI) VAGINAY Ludovic (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

JUNET Yannick (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) représentée par GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) représenté par DALLERY Bernadette (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI) représenté par VEILLAS Vincent (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Renouvellement du bail entre la CCVAI et le Syndicat des Eaux de la Bombarde

Date de transmission de l'acte: 20/07/2026

Date de reception de l'AR: 21/07/2026

042-244200614-DE2026_1607_08-DE

A G E D I

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable ;

Vu le bail conclu entre la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et le Syndicat des Eaux de la Bombarde relatif à la mise à disposition de locaux situés 28 rue Robert Lugnier - 42260 SAINT GERMAIN LAVAL ;

Considérant que le bail arrive à échéance et qu'il convient d'en assurer le renouvellement afin de permettre la poursuite de l'occupation des locaux par le Syndicat des Eaux de la Bombarde ;

Considérant que les conditions d'occupation demeurent adaptées aux besoins des deux parties et qu'il y a lieu de renouveler le bail dans les mêmes conditions, que précédemment

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le renouvellement du bail entre la Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable et le Syndicat des Eaux de la Bombarde, selon les conditions définies dans le projet de bail annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 ; PRECISE que le bail est conclu pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} juillet 2026 et moyennant un loyer annuel de 9 728,72€ révisable selon les modalités prévues au contrat

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer le bail ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 16/07/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)



Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la réception en Sous-Préfecture le : 20 07 26

et de la publication le : 20 07 26

Le Président,

Date de transmission de l'acte: 20/07/2026

Date de reception de l'AR: 21/07/2026

042-244200614-DE2026_1607_08-DE

A G E D I